

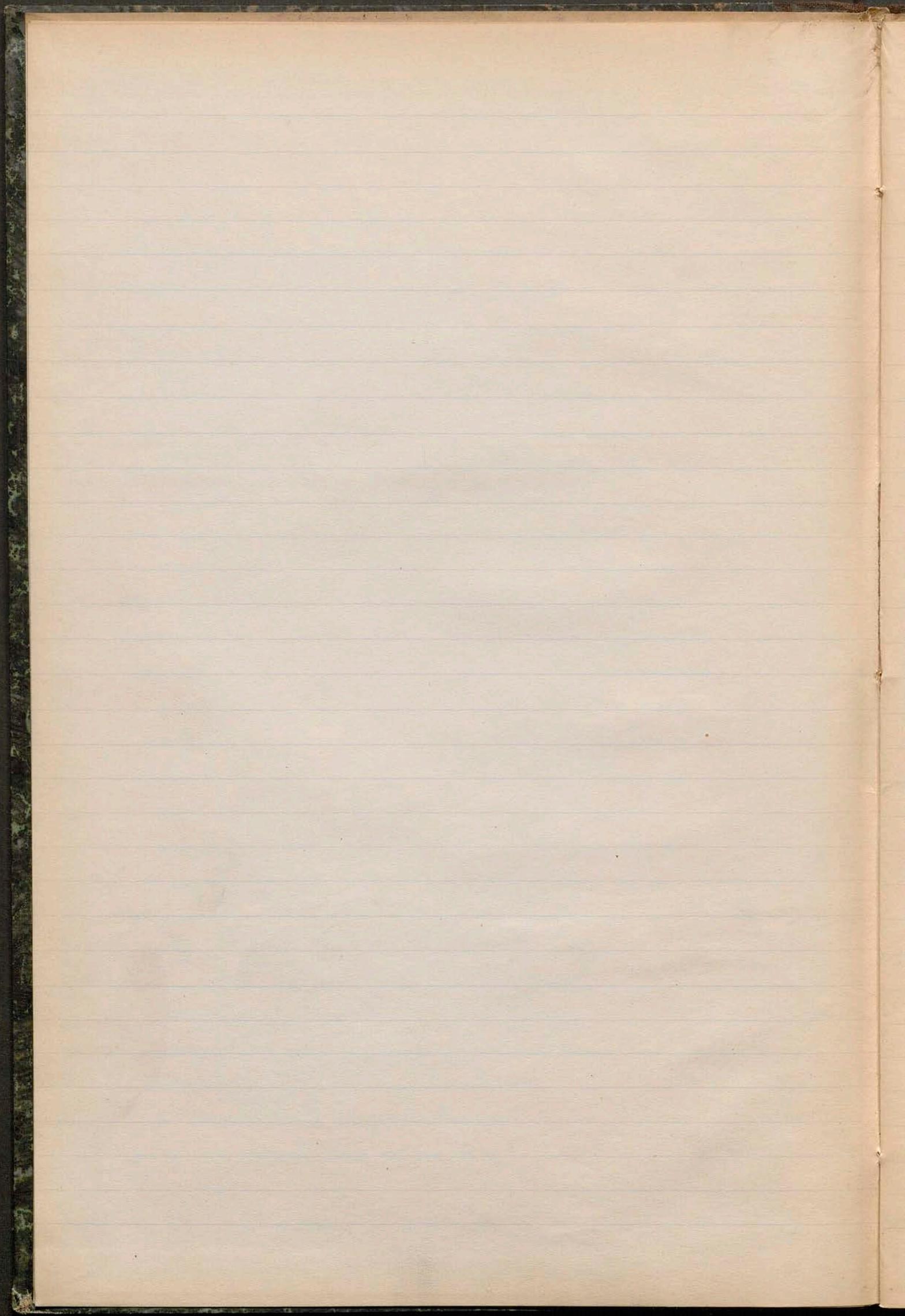
800

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour objet l'application aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion de certaines dispositions de la loi du 10 août 1871 sur l'organisation des Conseils généraux. (N° 294, année 1916.)

(Nommée le 15 septembre 1916.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : RIOTTEAU.
2^e — CHARLES-DUPUY.
3^e — GERVAIS. *Président*
4^e — Raymond LEYGUE.
5^e — CABART-DANNEVILLE.
6^e — Alexandre BÉRARD.
7^e — PERREAU. *Secrétaire*
8^e — HENRY BÉRENGER. *Rapporteur*
9^e — BOUDENOOT.



Ammoncié relative a l'approbation dans les
colonies dans les colonnes de la loi de 1841 sur
les conseils généraux

Président M. A. Gervais
Secrétaire M. Perron

La commission entend les conclusions de
M. Henry Berenger qui fait son rapport
au rapport.

M. Henry Berenger est nommé rapporteur

Le Président

M. Perron

Le Président
A. Gervais

Le mardi 12 août 1916.

Président M. A. Gervais

M. Henry Berenger donne lecture de
son rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Le Secrétaire

Le Président
A. Gervais